

Annexe à la promesse de vente

ACQUEREUR

NOM GERALDES
Prénoms Manuel
Date et lieu de naissance 23/09/1947 à Belmonte (Portugal)
Profession Artisan maçon
Adresse 17, lot les Chanterelles à HORGUES 65310.

CO-ACQUEREUR
CONJOINT

NOM DA COSTA ép. GERALDES
Prénoms Maria
Date et lieu de naissance 12/01/1951 à Pera-boá (Portugal)
Profession Couturière
Adresse 17, lot les Chanterelles à HORGUES 65310.

TERRAIN

Numéro du lot 5
Superficie 1000 m²
Prix du m² 53,36 € / m²
Prix total T.T.C. 53360 €

PRET

1^{er} prêt : Montant Durée Taux d'intérêt

2^{ème} prêt : Montant Durée Taux d'intérêt

Versé chèque
Montant.....
N°.....
Banque.....

Date de la promesse : 12 Mars 2007

A HORGUES, le 12/03/2007

Le Promettant Signatures

L'acquéreur



COMMUNE DE HORGUES
Lotissement Biéouès V
Promesse de vente

ENTRE LES SOUSSIGNES

1°) La commune de Horgues, département des Hautes-Pyrénées, représentée par Monsieur Jean DUBARRY, horticulteur, demeurant à Horgues, agissant en qualité de Maire en exercice de la commune.

Désigné ci-après « le promettant » ou « le lotisseur » ou « le vendeur »

D'une part.

2°) La ou les personnes désignées en annexe sous le vocable « le bénéficiaire » ou « l'acquéreur ».

Et souscrivant solidairement entre eux à toutes les obligations leur incombant en vertu du présent acte :

D'autre part.

PROMESSE DE VENTE

Le promettant confère au bénéficiaire, qui accepte, mais sans prendre l'engagement d'acheter, la faculté d'acquérir, si bon lui semble, l'immeuble ci-après désigné.

Désignation

Une parcelle de terrain à bâtir, sise commune de HORGUES, désignée en annexe.

Dépendant du lotissement « le Biéouès V » ci-après défini.

Ladite parcelle, non encore identifiée par des références cadastrales propres, mais faisant partie de l'assiette du lotissement de la parcelle de terrain plus importante sise même commune où elle est cadastrée section C, numéro 411 p. pour une contenance globale de 28ha 02a 65ca.

Précision étant ici faite que ladite parcelle consistant originellement à une lande en friche a fait l'objet d'un déboisement ayant entraîné des désouchages et des remblaiements.

Communication préalable et remise de documents concernant le lotissement.

La parcelle de terrain à bâtir ci-dessus désignée, constituant l'un des lots privatifs du lotissement d'une plus grande parcelle, ci-dessus identifiée, autorisé par arrêté de Monsieur le Maire de Horgues en date du 15 décembre 1999, sous le numéro LT6522399J001, le bénéficiaire de la présente promesse de vente déclare et reconnaît :

..../
J.D